



convention de divorce

Par **Nadia67**, le **24/05/2023** à **16:23**

Bonjour,

J'ai divorcé en 2015 et une convention de divorce a été effectuée pour l'organisation de la vie des enfants.

Aujourd'hui, je souhaite revoir la convention de divorce initiale car la vie de chacun des parties a évolué.

Je demande ceci surtout pour le partage des dépenses vis à vis de nos enfants.

Comment se passe la procédure pour réviser une convention ?

L'avocat saisi le jaf et quel est le rôle de l'avocat par la suite ? Est ce l'avocat qui rédige la convention puis la soumet au jaf pour validation ?

Quelles seront les conséquences pour mon ex-mari ? il n'a pas d'avocat. Devra t'il simplement fournir des documents afin de justifier de ses charges et revenus ? ou aura t'il des frais de justice suite à ma demande de révision de convention de divorce ?

Sera t'il convoqué par le jaf et devra t'il être disponible ?

Qui juge et apprécie des dépenses que chacun des parents aura effectués auprès de ses enfants ? est-ce le jaf ou est-ce le travail de l'avocat ?

Le barème des pensions alimentaires n'est pas clair pour moi.

Si mes revenus sont bas, la pension alimentaire est très basse et si les revenus sont plus

hauts, la pension alimentaire est plus conséquente.

Pourtant un enfant a les mêmes besoins quelque soit les revenus des parents.

Comment faire si aucun des parents ne possèdent de revenu suffisant et que la pension s'élève à 30 euros/enfant/mois ?

Un parent au revenu de 2000 euros payera environ 100 euros de pension alimentaire tandis qu'un parent au revenu faible ne payera que 30 euros.

Je ne comprends pas comment sont évaluées les dépenses d'un enfant.

J'espère m'être faite comprendre et toute information sera la bienvenue.

Merci.

Nadia